

INSCRIPTION droit de visite accompagnée (en groupe) (est considéré comme garantie financière)

Les services assurent un encadrement et non un accompagnement individuel ou socio-pédagogique. La demande doit être reçue par le prestataire de services au moins une semaine avant l'événement. Une confirmation d'inscription sera envoyée dans les 2 jours.

Autorité/Service:

Nom: Institution:

Adresse: Tel.:

Mail :

Adresse de facturation (si différente):

Inscription pour les visites accompagnées (CHF 120.-/heure):

*Note : Lors de la première visite, le parent qui a le droit de visite sera convoqué pour un entretien préliminaire attendue. Elle aura lieu ½ une heure avant l'arrivée des enfants. Le temps de visite de l'enfant sera réduit en conséquence.

Les données accompagnaient les visites selon un plan distinct, mais en règle générale :

- 1er et 3ème samedi du mois entre 9h00 et 12h00
- 4ème mercredi du mois entre 14 heures et 17 heures

Date: durée de la visite de: heure à: heure

Date: durée de la visite de: heure à: heure

Date: durée de la visite de: heure à: heure

Date: durée de la visite de: heure à: heure

Date: durée de la visite de: heure à: heure

Date: durée de la visite de: heure à: heure

Enregistrement de série:

Jour de la semaine: durée de la visite de: heure à: heure

Première date: Dernière date:

Commentaires, dispositions particulières (par exemple, différentes heures d'arrivée des parents)

.....

.....

Parents:	Mère	Père
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Tel. / Mobile		

Enfants:	vivant chez la mère	vivant chez le père
Nom / Prénom		
Date de naissance		
Nom / Prénom		
Date de naissance		

Les parents vivent actuellement: séparés judiciairement séparés

divorcés non marié

Qui a la garde parentale ? la Mère le Père
 autre :

Qui a l'autorité parentale ? la Mère le Père
 autre :

Des mesures de protection des enfants sont-elles en place ? (surveillance parentale, tutelle, assistance)

non oui, quels?

.....

Comment le droit de visite est-il réglementé ?

Visites accompagnées sur une base volontaire?

Visites accompagnées ordonnées - par qui ? Décision de ?

.....

.....

.....

Les parents sont-ils en consultation concernant le problème du droit de visite ?

non oui, où? précédemment, où?

.....
Quels sont les problèmes liés au droit de visite / passages ?

.....
.....
.....
L'enfant a-t-il besoin d'une attention particulière (allergies, médicaments, régime alimentaire, etc.) ?

Date:

**Cachet et signature
de l' autorité assignant:**

.....

.....

Veillez envoyer les inscriptions à:

Kinderhaus Stern im Ried / Home d'enfants Etoile du Ried
Paul Robert Weg 16 / Chemin Paul Robert 16
2502 Biel/Bienne
Tel. 032 344 19 20
info@kinderhaussternimried.ch

